

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 avril 2024
Date convocation : 27 mars 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle Intermède à LOUVIGNE DE BAIS, le Mardi 09 avril deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Hervé OLIVRY (DROUGES) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Claude BIZEUL (RANNEE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Bertrand DESILLE donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE).

Arrivée en cours de séance : Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Paul GAGUIN (RANNEE) – M. Dominique MARCHAND, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS)



COMITÉ SYNDICAL 09 AVRIL 2024

DELIBERATION N°01

(1.1 : marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Marché pour la fourniture et maintenance de conteneurs semi-enterrés, enterrés et de système d'accès pour la collecte des déchets ménagers Lot 1- avenant n°4 à intervenir

Monsieur Melaine MORIN, Vice-Président en charge de la collecte et des services apportés dans les communes à vocation urbaine, expose :

Vu la délibération n°1 du Comité syndical du 23 juin 2020 décidant d'attribuer le marché pour la fourniture de bornes d'apports volontaires semi-enterrées et de systèmes d'accès à la Société LEMME TP TLTP (lot 1- colonnes semi-enterrées) ;

Vu le marché signé avec la Société LEMEE TP TLTP pour un montant estimé à 1 697 006 € H.T pour environ 250 unités sur 4 ans ;

Suite au changement de nom et au transfert définitif à compter du 13 février 2024 de la Société LEMEE TP TLTP vers la société SAS TLTP Environnement les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant intégrant ces changements. L'avenant n'a aucune incidence financière.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE SAS TLTP ENVIRONNEMENT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'adopter l'avenant n°4 tel que présenté,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant N°4 à intervenir au marché de fourniture et maintenance de conteneurs semi-enterrés, enterrés et de système d'accès pour la collecte des déchets ménagers pour le Lot 1 avec la Société SAS TLTP ENVIRONNEMENT, ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 50
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN

smictom 09

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 avril 2024
Date convocation : 27 mars 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle Intermède à LOUVIGNE DE BAIS, le Mardi 09 avril deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Hervé OLIVRY (DROUGES) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Claude BIZEUL (RANNEE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Bertrand DESILLE donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE).

Arrivée en cours de séance : Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE).

Départ en cours de séance : *Néant*

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Aurélie MUSUMECCI (DOMAGNE) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Paul GAGUIN (RANNEE) – M. Dominique MARCHAND, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS)



COMITÉ SYNDICAL 09 AVRIL 2024

DELIBERATION N°02 (1.4 : autres types de contrats)

OBJET : FILIERES : Contrat de reprise Filière Papier-Carton 2024-2029 à intervenir avec REVIPAC

Mme Isabelle DUSSOUS, Vice-Présidente en charge des nouvelles filières et filières REP, expose :

Le contrat de reprise proposé par REVIPAC a pour objet de définir les modalités, que la Collectivité accepte sous le statut de la « reprise garantie filière », selon lesquelles la Filière Matériau Papier-Carton s'engage à reprendre ou à faire reprendre par ses Repreneurs désignés l'intégralité des DEM triés conformément aux Standards par matériau garantis de reprise tel que désigné ci-dessous et aux Prescriptions Techniques Particulières (PTP) telles que définies à l'article 10.

Cet engagement de reprise et de recyclage final concerne la reprise des emballages liquides alimentaires (Briques) correspondant au standard : **Papier-carton complexé issu de la collecte séparée (PCC)**.

Il est proposé de souscrire un nouveau contrat de reprise Garantie Filière pour les emballages liquides alimentaires à compter du 1er janvier 2024 avec la société REVIPAC.

La durée du contrat souscrit est liée à la durée résiduelle d'exécution du contrat type conclu par la Collectivité avec la Société Agréée.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET DE CONTRAT A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE REVIPAC.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter le contrat tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer le contrat de reprise à intervenir avec la société REVIPAC pour les briques alimentaires, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 51
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 avril 2024
Date convocation : 27 mars 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle Intermède à LOUVIGNE DE BAIS, le Mardi 09 avril deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Hervé OLIVRY (DROUGES) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Claude BIZEUL (RANNEE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Bertrand DESILLE donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE).

Arrivée en cours de séance : Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Paul GAGUIN (RANNEE) – M. Dominique MARCHAND, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS)



COMITÉ SYNDICAL 09 AVRIL 2024

DELIBERATION N°03

(7.5 : subventions)

OBJET : FINANCES : PLPDMA – Subventions versées aux associations

M. ALLAIN TESSIER, Vice-Président en charge du TER, expose :

Le SMICTOM SUD EST 35 s'est engagé en novembre 2009 avec l'ADEME, dans un programme de prévention des déchets, visant à réduire la production de déchets sur le territoire, ainsi que la baisse de leur nocivité. Ces actions de prévention se sont étoffées lorsqu'en 2015, le SMICTOM a été lauréat de l'appel à projets Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, puis du label Territoire Econome en Ressources en 2020.

Dans ce cadre le syndicat soutient chaque année depuis 2012, un certain nombre d'actions portées par les associations locales et qui participeront à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets. Les dossiers de demande devaient être adressés au Syndicat pour le 23 Mars 2024.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR CETTE PROPOSITION DE SUBVENTIONS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter les propositions faites pour l'attribution des subventions,**
- **D'autoriser le Président à verser les subventions suivantes aux associations pour un montant global de 11 169.32 €.**

Associations	Commune	action	Montant fact-devis	Montant Subv 2023
ACCA Châtillon-en-Vendelais	Châtillon en Vendelais	Gobelets réutilisables	156,00 €	78
Amicale des Paletistes réunis	Châteaubourg	Gobelets réutilisables	432,00 €	216
Amicale des sapeurs pompiers Domalain	Domalain	Gobelets réutilisables	655,2	300
Amicale Laïque de Janzé	Vitré	Gobelets réutilisables	724,5	300
Amicale Paletiste Cornillé	Cornillé	Gobelets réutilisables	264,00 €	132
APEL Boistrudan	Boistrudan	Gobelets réutilisables	342,00 €	171
APEL École St Joseph	Torcé	Gobelets réutilisables	372,00 €	186
APEL École Ste Jeanne d'Arc	Vitré	Gobelets réutilisables	366,00 €	183
Association des volontaires Janzéens Ste Cécile	Janzé	Gobelets réutilisables	542,4	271,2
Association Filéas	Vitré	Gobelets réutilisables	720,00 €	300
Basket ball Val d'Izé	Val d'Izé	Gobelets réutilisables	307,20 €	153,6
Basket Club Châteaubourg	Châteaubourg	Location de vaisselle	400,00 €	200
Bistro'lab Retiers	Ste Colombe	Gobelets réutilisables	295,20 €	147,6
Carcaon Environnement	Domalain	Location de vaisselle	324,50 €	172,2
Chemins et randonnées pédestres	Le Theil de Bretagne	Gobelets réutilisables et loc" vaisselle	480,00 €	240
Comité de secteur Vitré-ouest (affilié : Gemouv 35 Rennes)	Vitré	Gobelets réutilisables	485,28 €	242,64
Comité des fêtes Boistrudan	Boistrudan	Gobelets réutilisables	318	159
Comité des fêtes Champeaux			417,60 €	208,8
Comité des fêtes de Bréal sous Vitré	Bréal sous Vitré	Gobelets réutilisables	580,80 €	290,4
Comité des fêtes de Champeaux	Champeaux	Gobelets réutilisables	417,6	208,8
Comité Éancéenne comité des fêtes	Éancé	Gobelets réutilisables	606	300
Conseil local parents élèves écoles publiques de Noyal	Noyal sur Vilaine	Gobelets réutilisables	102,00 €	51
Cyclo Club Janzé	Janzé	Gobelets réutilisables	306,85 €	153,42
Étoile cinéma	Châteaubourg	Poubelles de tri	453,50 €	226,75
Étoile Sportive St Aubin des Landes	Cesson-Sévigné	Gobelets réutilisables	1 302,00 €	300
Familles Rurales Association Moulins Boistrudan			126,00 €	63
Farm and Village	Drouges	Gobelets réutilisables	525,60 €	262,8
Handball Janzé	Janzé	Location de vaisselle	240,00 €	120
Haute Vilaine Football Club		Gobelets réutilisables	696,01 €	300
Jeunesse action	Vitré	Gobelets réutilisables	208,80 €	104,4
Kermesse St Aubinoise	St Aubin des Landes	Location de vaisselle	1 075,00 €	300
L'atelier G2C	Châteaubourg	Pinces à déchets, aimants, détecteurs de métaux, oriflamme	613,59	300
Les Étals Paysans	St M'Hervé	Gobelets réutilisables	787,20 €	300
Les Foulées Domloupéennes	St Aubin du Pavail	Gobelets réutilisables	732,96 €	300
Les Jeunes d'Argentré	Pocé les Bois	Gobelets réutilisables	696,00 €	300,00 €
Les Mines d'Or	Martigné Ferchaud	Gobelets réutilisables	580,80 €	290,4
Les ScorePlons	Vitré	Gobelets réutilisables	540,00 €	270
Les Terriales	Piré-Chancé	Location vaisselle	1039	300
Noyaltytude	Noyal sur Vilaine	Gobelets réutilisables	428,40 €	214,2
OGECE école Amanlis	Amanlis	Gobelets réutilisables	264,00 €	132
OGECE École St Augustin Noyal sur Vilaine	Noyal sur Vilaine	Gobelets et pichets réutilisables	378,00 €	189
OGECE St Joseph La Providence	La Guerche de Bretagne	Gobelets réutilisables	552,00 €	276
OGECE Ste Marie du Theil de Bretagne	Le Theil de Bretagne	Location de vaisselle	248,27 €	124,13
Pengal Alayam	Janzé	Gobelets réutilisables	485,52 €	242,46
RCRG Football	Vitré	Gobelets réutilisables	336	168
Retiers festivités	Retiers	Gobelets réutilisables	445,80 €	222,9
Retiers PRAF PE Handball	Retiers	Location de vaisselle	761,20 €	300
Terres de Fées	Retiers	Gobelets réutilisables	580	290
Union Athlétique Châteaubourg	Châteaubourg	Gobelets réutilisables	548,09 €	224,4
USC Roller	Châteaugiron	Gourdes	943,80 €	300
Vitré Solidaire et Écologique	Vitré	Location de matériel événementiel	168,44 €	84,22
			TOTAL	11 169,32 €

- De charger le Président ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération et de l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 51
 Pouvoir : 3
 Nombre de votants : 54
 Nombre de voix pour : 54
 Abstentions : 0
 Contre : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Christian STEPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 avril 2024
Date convocation : 27 mars 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle Intermède à LOUVIGNE DE BAIS, le Mardi 09 avril deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danièle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Hervé OLIVRY (DROUGES) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Claude BIZEUL (RANNEE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Bertrand DESILLE donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE).

Arrivée en cours de séance : Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Éric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Paul GAGUIN (RANNEE) – M. Dominique MARCHAND, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS)



COMITÉ SYNDICAL 09 AVRIL 2024

DELIBERATION N°04 (7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Décision modificative n°1

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu la délibération n°5 du Comité syndical du 20 Février 2024 approuvant le Budget primitif 2024,

Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif afin de procéder à la régularisation du chapitre 021, comme suit :

Investissement

Dépenses d'investissement

041- Opérations patrimoniales

2313- Constructions + 1.05 €

23- Immobilisations en cours

2313- Constructions - 1.05 €

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 51
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 avril 2024
Date convocation : 27 mars 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle Intermède à LOUVIGNE DE BAIS, le Mardi 09 avril deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Hervé OLIVRY (DROUGES) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Claude BIZEUL (RANNEE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Bertrand DESILLE donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE).

Arrivée en cours de séance : Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Éric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Paul GAGUIN (RANNEE) – M. Dominique MARCHAND, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS)



COMITÉ SYNDICAL 09 AVRIL 2024

DELIBERATION N°05

(7.2 : Fiscalité)

OBJET : FINANCES : Services assujettis à la TVA-fermeture des services non utilisés

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés-S3T'ec, arrêté modifié par décision du 20 juillet 2023 ;

Depuis le 1^{er} janvier 2019, S3T'ec assure la compétence traitement, compétence finalisée au 1^{er} janvier 2023 par la reprise de l'ensemble des recettes filières.

Compte tenu de ce transfert de compétence, les services identifiés au sein du SMICTOM Sud Est 35 comme entrant dans le champ d'application de la TVA ne sont plus utilisés :

- Service « Vente de vapeur » - Code TG001
- Service « Eau chaude » - Code TG002
- Service « Autres services (recettes filières) » - Code TG003

Il est proposé de procéder à la fermeture des services ci-dessus listés.

LE PRESIDENT DEMANDE AU MEMBRE DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CE SUJET.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter la fermeture des services TVA n'ayant plus d'utilités,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 51
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 avril 2024
Date convocation : 27 mars 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle Intermède à LOUVIGNE DE BAIS, le Mardi 09 avril deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Hervé OLIVRY (DROUGES) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Claude BIZEUL (RANNEE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Bertrand DESILLE donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE).

Arrivée en cours de séance : Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Étaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Éric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Paul GAGUIN (RANNEE) – M. Dominique MARCHAND, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS)



COMITÉ SYNDICAL 09 AVRIL 2024

DELIBERATION N°06

(7.2 : Fiscalité)

OBJET : FINANCES : Facturation de loyers-assujettissement à la TVA et ouverture de service TVA

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu le code général des impôts,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 5/07/2023 décidant l'acquisition de la base de collecte,

Dans la mesure où la facturation de loyer entre dans le champ d'application de la TVA, il convient de délibérer sur l'assujettissement des recettes issues des loyers à la TVA.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CE SUJET.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'assujettissement des recettes de loyers à la TVA,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 51
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 avril 2024
Date convocation : 27 mars 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle Intermède à LOUVIGNE DE BAIS, le Mardi 09 avril deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danièle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Hervé OLIVRY (DROUGES) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Claude BIZEUL (RANNEE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Bertrand DESILLE donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE).

Arrivée en cours de séance : Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Éric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Paul GAGUIN (RANNEE) – M. Dominique MARCHAND, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS)



COMITÉ SYNDICAL 09 AVRIL 2024

DELIBERATION N°7

(4.2 Personnel contractuel)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste non permanent – Contrat de projet C

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-président aux Affaires générales expose :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget 2024 adopté par délibération n°5 du Comité Syndical du 20 Février 2024 ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 21 du Comité Syndical en date du 7 Juillet 2018 modifiée par délibération n°6 du Comité syndical en date du 5 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 5 Juillet 2023 validant le scénario de déploiement pour l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets sur le territoire du SMICTOM ;

Considérant la validation de la candidature du SMICTOM Sud Est 35 par la Préfecture d'Ille et vilaine, et le financement accordé au titre du Fonds verts pour le poste ;

Il est proposé de créer un deuxième emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C à compter du 1^{er} mai 2024 afin de mener à bien le projet suivant :

Animation des actions du programme Bio déchets

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : 31 décembre 2026.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions d'Animateur Bio déchets-Guide composteur à temps complet.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C, grade d'adjoint administratif.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau baccalauréat et d'une expérience professionnelle de six mois minimums dans le secteur de l'animation, e/ou de la prévention des déchets.

La rémunération sera déterminée par référence au grade d'Adjoint administratif et dans le respect d'un indice plafond correspond au dernier échelon du grade. Le régime indemnitaire instauré par la collectivité sera également applicable. L'ensemble de la rémunération (traitement de base et régime indemnitaire) prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De créer un poste non permanent à compter du 1^{er} mai 2024,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder :**
 - o **Au recrutement sur le grade d'adjoint administratif,**
 - o **A la rémunération de l'agent selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale,**
 - o **Au versement du régime indemnitaire conformément à la délibération N°21 du Comité Syndical en date du 7 Juillet 2018, et mise à jour par délibération n°6 du 5 Juillet 2022,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au recrutement (contrat, arrêté,...).**

Présents : 51
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN
smictom



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 avril 2024
Date convocation : 27 mars 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle Intermède à LOUVIGNE DE BAIS, le Mardi 09 avril deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNICILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Hervé OLIVRY (DROUGES) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Claude BIZEUL (RANNEE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Bertrand DESILLE donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE).

Arrivée en cours de séance : Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Étaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Éric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Paul GAGUIN (RANNEE) – M. Dominique MARCHAND, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS)



COMITÉ SYNDICAL 09 AVRIL 2024

DELIBERATION N°8

(4.1 personnels titulaires et stagiaires de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'Assistant(e) Finances-RH

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-président aux Affaires générales expose :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.311-1, L.313-1, L.313-3 et L.332-14 (ou L. 332-8 ...),

Compte tenu de la mise à disposition de services envisagées vers S3T'ec, il convient de renforcer les effectifs du service Finances-RH.

Vu le budget 2024 adopté par délibération n°5 du Comité Syndical du 20 Février 2024,

Il est proposé d'inscrire un poste d'assistant(e) au Service Finances-RH-AG à temps complet, cadre d'emploi des adjoints administratifs au tableau des effectifs à compter du 1^{er} Septembre 2024.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, aux grades d'adjoint administratif ou adjoint administratif de 2^{ème} classe ou adjoint administratif de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes sur les deux entités :

- Traitement comptable des dépenses et recettes,
- Suivi de l'exécution budgétaire, de l'exécution financière des marchés
- Traitement et gestion des dossiers en matière de ressources humaines : gestion des carrières, de la paie et des déclarations
- Participation à la mise en œuvre des procédures en matière de comptabilité et de ressources humaines.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

L'agent contractuel devra justifier du niveau bac, disposer d'une formation comptable, et d'une expérience professionnelle en comptabilité d'au moins trois ans. Sa rémunération sera déterminée par référence au grade d'Adjoint administratif et dans le respect d'un indice plafond correspondant au dernier échelon du grade. Le régime indemnitaire instauré par la collectivité sera également applicable. L'ensemble de la rémunération (traitement de base et régime indemnitaire) prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT(E) FINANCES-RH.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De créer un poste permanent à compter du 1^{er} septembre 2024,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder :**
 - o **Au recrutement dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif,**
 - o **A la rémunération de l'agent selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale,**
 - o **Au versement du régime indemnitaire conformément à la délibération N°21 du Comité Syndical en date du 7 Juillet 2018, et mise à jour par délibération n°6 du 5 Juillet 2022,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au recrutement (contrat, arrêté, ...).**

Présents : 51
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 avril 2024**

Date convocation : 27 mars 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle Intermède à LOUVIGNE DE BAIS, le Mardi 09 avril deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Thierry CREZE (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Hervé OLIVRY (DROUGES) – M. Gwendal LE GUENNEC (MOULINS) – M. Claude BIZEUL (RANNEE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Bertrand DESILLE donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE).

Arrivée en cours de séance : Joël TRAVERS* (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Gwenaëlle RENOUX* (THOURIE) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Gilles DETRAIT* (NOYAL SUR VILAINE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Éric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Paul GAGUIN (RANNEE) – M. Dominique MARCHAND, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS)



COMITÉ SYNDICAL 09 AVRIL 2024

DELIBERATION N°9

(4.5 : Régime indemnitaire)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Plan de formation annuel - Validation

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-président aux Affaires générales expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité dans la fonction publique territoriale, et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu la délibération du 19 mai 2022 validant la mise en place d'un règlement de formation interne fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale, et décliné de façon opérationnelle au sein de la collectivité,

CONSIDERANT que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale : Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel. La formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

CONSIDERANT que la formation professionnelle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

CONSIDERANT que la formation recouvre :

- Les formations statutaires obligatoires,
- Les préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale,
- Les stages proposés par le CNFPT,
- Les éventuelles actions de formation organisées en interne par la collectivité pour ses agents, sur des thèmes spécifiques,
- La participation des agents à des formations proposées par d'autres organismes,

CONSIDERANT la démarche engagée par la Collectivité par la mise en place d'un règlement de formation et d'un plan de formation pour ses agents depuis 2022,

CONSIDERANT que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement du service, sachant que l'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière. (**cf Annexe transmis avant la séance**).

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA VALIDATION DU PLAN DE FORMATION ANNUEL.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De valider le plan de formation annuel,**
- **De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 51
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN



Projet plan 2024**Axe 1- Adaptation à l'emploi****Affaires juridiques**

Actualités des MP (C2ARV)	2
Rédaction et contrôle des actes	1

Environnement

Formation DDS	25
Journée agents d'accueil	20
La manipulation des déchets dangereux ou toxiques en déchèterie	2
La manipulation de l'amiante	4

Génie technique

Soudure	1
---------	---

Gestion des Ressources humaines

La gestion des absences	1
-------------------------	---

Informatique et systèmes d'information

Formation à l'outil informatique	20
Logiciel de gestion des déchets	7
ENVOI D'UN MAIL	1
EXCEL initial	1
EXCEL intermédiaire	1

Finances et gestion financière

Formation circuit facturation/comptabilité/lien DGFiP	2
---	---

Repères et outils fondamentaux

Intégration catégorie B-C	2
Les animations scolaires autour de la prévention des déchets	2

Communication

La rédaction pour le web	1
L'animation des communautés sur les réseaux sociaux	1

Citoyenneté et population

L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale	1
---	---

Axe 2- Amélioration et prévention de l'hygiène et la sécurité au travail**Santé, sécurité et conditions de travail**

Habilitation électrique	6
PSC1	40
Assistant de prévention : Ergonomie et aménagement de poste	1
PRAPT "Gestes et postures"	2

Axe 3- Développement des compétences managériales**Management**

Formation management, gestion de projet, organisation	2
Formation l'usure au travail comment l'éviter	1

Axe 4- Accompagnement des projets de services**Environnement**

Formation au réemploi	25
Gestion des déchets	5
Guide composteur	2
Maître composteur	1

Gestion des Ressources humaines

Le droit à la formation	1
CIVIL NET RH module formation	2
La mise en œuvre de la protection sociale complémentaire de l'agent	1

Finances et gestion financière

Le compte financier unique	1
----------------------------	---

Axe 6- Evolution de carrière**Finances et gestion financière**

Maîtrise la matrice des coûts et la méthode Comptacoût	1
L'élaboration et l'exécution du budget d'une commune de - de 3500 habitants	1

Positionnement professionnel et préparation aux épreuves

Préparation aux concours de rédacteur	1
---------------------------------------	---